

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT FELIX



Mot du Maire

Chères St Féliciennes, chers St Féliciens,

C'est avec joie que je m'adresse à vous pour célébrer cette nouvelle année.

2025 appartient désormais au passé non sans nous laisser de beaux souvenirs mais aussi des moments collectifs ou individuels plus difficiles.

Cette nouvelle année qui arrive aura aussi son lot de peines mais surtout de joies et il est important de la débiter de la meilleure façon qui soit, c'est à dire avec optimisme et espoir. Les évènements internationaux, les doutes quant à la politique actuelle ne doivent pas nous extraire du bonheur et de la chance de vivre à Saint Félix.

Nos valeurs de solidarité et d'entraide font l'identité de Saint Félix, de notre commune. Et il est de la responsabilité de chacun de les faire vivre, de les transmettre tant aux nouveaux arrivants qu'aux générations futures. Cette nouvelle année doit nous inviter à aller dans cette même direction.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés sur notre commune et féliciter les nouveaux parents de 2025.

Une pensée pour ceux qui sont dans la douleur, la souffrance et pour ceux qui nous ont quittés. Nous pensons à eux.

Une commune n'est pas qu'un ensemble de bâtiments, maisons, commerces, et routes. C'est avant tout un collectif, des personnes vivant ensemble sur le même territoire, partageant le même environnement, les mêmes problèmes parfois, mais aussi les mêmes espoirs, les mêmes envies, les mêmes rires. Et même si parfois, des divergences se font sentir, nous devons tous nous rassembler autour de ce qui nous pousse à demeurer ici : le bien-vivre ensemble.

C'est pourquoi dans mes vœux de cette année 2026, je souhaite que la tolérance, la gentillesse, la joie, l'écoute et la compréhension entre tous, reste au cœur de nos fondamentaux et que chaque jour nous offre l'opportunité de continuer sur ces fondements. Cette nouvelle année qui s'ouvre à nous doit en être le point de départ.

Je nous sais généreux, bons, bienveillants les uns envers les autres et je souhaite collectivement que cette année 2026 nous rapproche tous, en fédérant nos idées communes pour le bien de tous, au-delà de ce que nous représentons mais avec ce que nous sommes, sans hostilité, sans volonté d'imposer, mais simplement pour partager.

C'est pourquoi je vous adresse, au nom du Conseil Municipal et des agents municipaux, à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026. Vœux de bonheur, de réussite et de joie partagée. Une année qui vous procure épanouissement et rayonnement dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative.

Une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble. Encore merci à vous Président(e)s d'associations et à vos membres actifs, qui œuvrent au dynamisme de la commune.

Une très bonne année bien-sûr au personnel communal, pour son professionnalisme et son implication quotidienne, pour le bon fonctionnement du service public et de la collectivité en général.

L'échéance à venir dans quelques semaines est un évènement déterminant pour la vie de nos communes. **Je ne peux évidemment m'étendre sur ce sujet**, et je ne peux que vous exprimer mon désir d'un moment démocratique, dans le respect de chacun, permettant à tous de s'exprimer et débattre.

L'équipe municipale reste pleinement engagée dans ses missions, et nous entendons poursuivre ce travail avec la même détermination jusqu'au terme de notre mandat.

Sachez enfin que vous pourrez autant compter sur votre Conseil Municipal en 2026 que ce fut le cas en 2025, et précédemment, avec en retour, un dévouement sans faille et une volonté d'être au service de l'intérêt général sans équivoque de notre communauté.

Enfin, je ne résiste pas à vous lire un passage **des vœux de Jacques BREL du 1^{er} janvier 1968** :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns... Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir... Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque... **Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.** »

Bonne année 2026 à toutes les St Féliciennes et à tous les St Féliciens !

Le conseil municipal



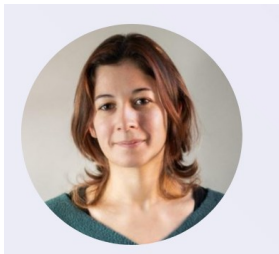
Dominique SEYFRIED,
Maire
Conseillère communautaire



Véronique VANCOMERBECK
1^{ère} adjointe
Conseillère communautaire suppléante, Délégations voirie et fêtes-cérémonies, Correspondant Défense, Délégué Soluris



Denis BUTAUD
2^{ème} adjoint
Délégations gestion service technique, agents communaux et bâtiments communaux, Délégué Syndicat de la voirie, SDEER, Eau 17



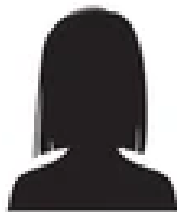
Elia TERRIEN
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Commission de contrôle des listes électorales, Délégué Soluris (suppléante), SYMBO



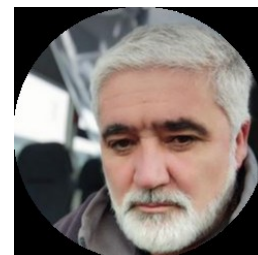
Chantal FABRE
Conseillère municipale
Commission des chemins



Emmanuelle ARMAL
Conseillère municipale
Commission des chemins, Délégué SYMBO, SMCA, Correspondant sécurité routière



Patricia MENARD
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Affaires scolaires, Délégué Soluris (suppléante)



Carlos CORREIA
Conseiller municipal
Commission des bâtiments

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 – 17h00
Vendredi	09h00 – 12h00

Contact

- ☎ 05.46.33.83.32
- ✉ 22 rue de Saintonge, 17330 Saint Félix
- 💻 mairie@saintfelix17.fr



Les agents communaux

Jessica LARDILLON, secrétaire générale de mairie
Jacqueline SIOUVILLE, agent d'entretien
Laurent TARDY, agent technique polyvalent
Frédéric GOUJAT, agent technique polyvalent

Le CCAS

La commune exerce un rôle d'animation de l'action sociale.
Les dossiers sont à retirer et à déposer en Mairie, puis transmis par nos services au CIAS pour instruction.
En cas de besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

L'état civil 2025

- Nous avons eu la joie de célébrer l'union de :
 - Jonathan et Carine
 - Albéric et Karene

- Nous souhaitons la bienvenue à :
 - Isaac

- Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés :
 - Odette

Les réalisations 2025

Extension du parking de la salle des fêtes

Les travaux d'extension du parking de la salle des fêtes ont pris fin en octobre 2025.

Les travaux ont été réalisés dans l'intégralité soit : la création de 16 places de stationnement, une place de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite), les espaces verts (ornements, engazonnement, arbres...), ainsi que la pose de protection des mâts des candélabres.

Les travaux ont été réalisés par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime (SDV 17), ID VERDE et le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER).

Coût des travaux : 75 214,51 € HT soit 90 257,41 € TTC

Subvention au titre des amendes de police : 30 000 €

Reste à charge de la commune : 60 257,41 €



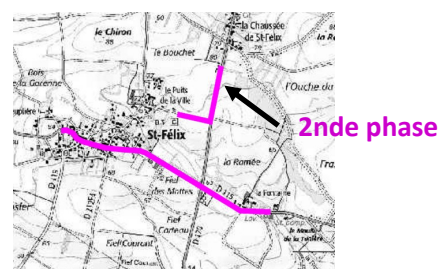
Panneaux photovoltaïques

L'entreprise VALECO a offert à la commune un kit comprenant 4 panneaux photovoltaïques d'une valeur de 300 €. Les panneaux ont été installés sur la façade de la salle des mariages (côté crèche).



Réfection du réseau d'eau potable

La seconde phase (la Chaussée) de travaux de réfection du réseau d'eau potable a eu lieu courant 2025. Les travaux ont été réalisés par Eau 17.



Remplacement du matériel technique communal et sécurisation du local technique

Suite au vol le 02 décembre 2024, la commune a procédé au remplacement du matériel dérobé (débroussailleuse, taille-haie, perceuse, ponceuse, etc...).

Le local technique communal a aussi fait l'objet d'une sécurisation par la mise sous surveillance, et le Conseil Municipal a validé la pose de deux portes en acier afin de remplacer les portes en bois.

Les évènements 2025

Commémoration du 8 mai

Les élus et administrés de Saint-Félix se sont réunis devant le monument aux morts pour la cérémonie officielle de la victoire des alliés et sur lequel une gerbe a été déposée.

À l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.



Repas du 14 juillet

Comme chaque année, de nombreux habitants se sont déplacés pour participer au traditionnel repas du 14 juillet.

Pour l'occasion, les convives présents ont pu déguster une entrée de saison, jambon à la broche accompagné de mogettes, fromage / salade verte et café gourmand.

Cette journée a été appréciée de tous et s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



Les évènements 2025

Les nocturnes en Val de Saintonge

Le 1er août 2025, la commune de Saint Félix a accueilli les nocturnes en Vals de Saintonge, en partenariat avec la communauté de communes des Vals de Saintonge.

Après avoir été accueilli par les discours de Madame Perrochon (1ère Vice-Présidente de la Cdc Vals de Saintonge) et Madame la Maire de Saint Félix, le public présent a pu se restaurer auprès des foodtrucks installés pour l'occasion, tout en profitant d'un concert gratuit du groupe QuietamO. A l'issue de la soirée, une assiette conviviale offerte par la municipalité a pu être dégustée.



Les journées du patrimoine

En collaboration avec le service patrimoine de Vals de Saintonge Communauté, une balade à la découverte du patrimoine de St Félix puis une exposition sur l'histoire de l'église a été organisée le 21 septembre 2025 à l'occasion des journées du patrimoine.

Cette journée a été clôturée par le partage d'un moment convivial.

Les Journées du Patrimoine à
St-Félix
LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025 À 10H



Notre village comme vous ne l'avez jamais vu !

📍 Visite guidée au départ de la mairie
22 rue de Saintonge - 17330 Saint-Félix

A l'issue de cette rencontre, un temps d'échange convivial autour d'un verre vous sera proposé sur le parvis de l'église avec la possibilité de pique-niquer sur place si vous le souhaitez.



Les évènements 2025

Commémoration du 11 novembre

Les élus, les Saint-Féliciennes et Saint-Féliciens se sont réunis pour se recueillir et rendre hommage à l'anniversaire de l'armistice de 1918, ainsi qu'aux anciens combattants et à toutes les victimes de la guerre.

Après la lecture du discours d'hommage, une gerbe a été déposée sur le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, un buffet a été offert par la municipalité



Coffrets des aînés

Cette année, les habitants de la commune de plus de 65 ans ont reçu un panier gourmand composé de gourmandises, vin, terrines...offert par la municipalité .

La distribution des colis a eu lieu le samedi 13 décembre par l'ensemble des élus.



Les évènements 2025

Feu dans une parcelle agricole

Dans le courant du mois de juillet, un feu d'une grande ampleur s'est déclaré dans une parcelle agricole.

Ce feu a pu être maîtrisé grâce à l'intervention des services de secours, l'aide des administrés, ainsi que l'aide des habitants et élus des communes alentours. Aussi, les services de secours ont eu recours à l'utilisation de la citerne incendie installée récemment par la commune.



Nids de frelons asiatiques au Square des Bambous

Deux nids de frelons asiatiques ont été repérés à l'aire de jeux au Square des Bambous .

Afin de procéder à leur destruction, la municipalité a fait appel au service de FREDON 17.

Nous vous rappelons que les nids situés dans les parcelles privées doivent être détruits à la charge du propriétaire.

Vous pouvez vous rapprocher de FREDON 17 au 05.46.50.26.26 ou www.fredon-charente-maritime.fr en précisant que vous êtes habitants de Saint Félix, afin de bénéficier d'un tarif préférentiel.



Incivilités de l'année 2025

Déchets et dépôts sauvages

Fréquemment des déchets et dépôts sauvages sont découverts sur la commune.

Nous vous rappelons que les déchets et objets encombrants doivent être déposés en déchetterie et non laissés aux abords des containers ou autre.



Il est impératif de rappeler qu'en plus d'être sales, ces dépôts sont interdits par la loi, et relèvent d'une infraction au code pénal. Tout contrevenant est donc passible d'une amende de police, comme indiqué ci-dessous.

Les lieux de collecte des déchets courant et encombrant sont là pour accueillir vos rebus.

Vous trouverez la liste des déchetteries sur le site : <http://www.cyclad.org/>

Merci de votre compréhension et de votre bienveillance.

Service-Public.fr 

L'abandon de déchets dans la rue

 C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

 Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Vandalisme dans l'église

Mi juillet, des adolescents ont pénétré dans l'église où ils ont cassé puis incendié 5 chaises.

Suite à cet acte de vandalisme, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Les chaises ont été remplacées, puis remboursées par le foyer de l'enfance où résident les adolescents concernés.



Informations municipales

◆ CYCLAD

La collecte des bacs s'effectue toutes les semaines à partir de 5h00 :



Mercredi : Bac ordures ménagères



Vendredi : Bac emballages

Nous rappelons que :

- ◇ Que les sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie
- ◇ Que les sacs doivent être mis dans les bacs identifiés à cet effet
- ◇ Que **les cartons sont à déposer à la déchetterie**
- ◇ Que les verres et les papiers sont à déposer dans les conteneurs situés Place des Commémorations

Retrouver toutes les informations concernant la collecte, le tri et les horaires des déchetteries à l'adresse suivante : <http://www.cyclad.org/>

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Vergné.

⇒ Lundi au samedi: 9h00-12h45 / 14h00-17h30 - Fermé le jeudi

Pour rappel, le PASS est obligatoire à compter du 1er janvier 2026. Demande à effectuer à l'adresse suivante : <https://monpass.cyclad.org/demandeacces> (prévoir un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

◆ Bruits de voisinage

Les propriétaires et locataires des locaux d'habitation ou autres locaux (dépendances aux abords de ceux-ci), d'une manière générale de jour comme de nuit, toutes les dispositions doivent être prises pour éviter **les troubles du voisinage**.

A cet effet, ils devront :

- Régler le volume sonore de leurs appareils : radio, télévision, chaîne acoustique, instrument de musique,... afin de ne pas occasionner de gêne dans les logements contigus, sur les voies comme sur les espaces publics ;
- Veiller à adopter un comportement responsable et respectueux afin que la cohabitation puisse être harmonieuse pour chacun ;
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une nuisance pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant leurs animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Tout chien fugueur livré à son seul instinct se trouve en état de divagation.
- Définir l'utilisation des engins et matériel de travaux bruyants

Les horaires à respecter, définis par un arrêté municipal, afin de ne pas troubler le voisinage sont les suivants :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Ces horaires concernent en particulier :

- Le matériel de jardinage : tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...
- Le matériel de bricolage
- Les engins et autres appareils de travaux

◆ RAPPEL : Entretien des arbres et haies en limite de voie publique et écoulement des eaux pluviales

Nous vous rappelons que chaque riverain a l'**obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies**, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques.

En effet, la végétation ne doit pas :

- * Gêner le passage des piétons
- * Constituer un danger :
 - En cachant des panneaux de signalisation
 - En diminuant la visibilité dans une intersection
 - En touchant les conducteurs aériens EDF, Télécom et éclairage public
 - En déformant le trottoir (racines)

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Il en est de même pour l'écoulement des eaux pluviales ; **les gouttières doivent donc se poursuivre jusqu'au sol**. Chaque administré doit veiller à la bonne tenue de ses équipements pour le bien de tous.

◆ Démarchages / Escroqueries

Restez vigilants aux démarchages à domicile ou téléphonique.

Précautions à prendre :

- * **L'identité du professionnel doit être exempte d'ambiguïté**
- * **Je ne signe aucun engagement**
- * **Je ne signe aucun document si je ne souhaite pas faire de travaux, même si le commercial me dit que ma signature ne m'engage à rien**
- * **Je fais réaliser plusieurs devis**
- * **N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en appelant le 17 en cas de doute ou de gêne de la part de l'intervenant commercial.**

◆ Mission locale

Vous avez **entre 16 et 25 ans**, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller de la Mission Locale pour :

- * **Définir un projet professionnel**
- * **Vous aider à la recherche d'emploi (Rédaction de lettre de motivation, CV, simulation d'entretien de recrutement,...)**
- * **Obtenir des informations pratiques (logement, santé, mobilité,...)**
- * **Vous informer sur les dispositifs, avènements et actions existants (contrat d'engagement jeune, forums, atelier de recherche d'emploi, atelier palettes,...)**

Permanences 2026 à la Mairie de Loulay de 9h30 à 12h00 : les jeudis 08/01 - 22/01 - 05/02 - 19/02 - 05/03 - 19/03 - 02/04 - 16/04 - 30/04 - 28/05 - 11/06 - 25/06

Contact : 05.46.59.0039

Email : mission-locale-saintonge@mlsaintonge.fr



◆ [Recensement militaire](#)

A partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, les jeunes de la commune doivent effectuer leur recensement citoyen ou militaire.

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

- ◆ [Elections municipales 2026 — Nouveau mode de scrutin \(communes de moins de 1 000 habitants\)](#)

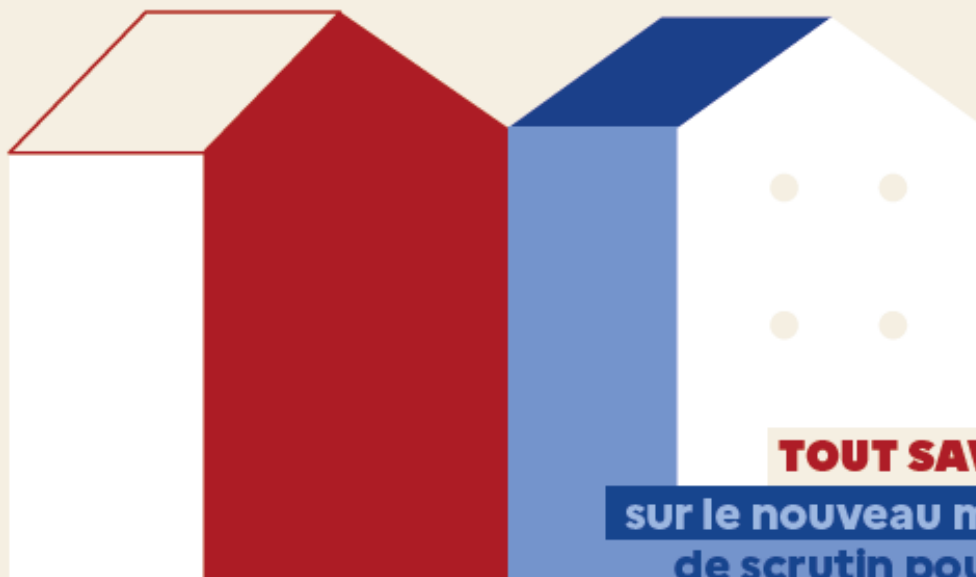


ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

*Allons
Voter!*

**Liste paritaire,
fin du panachage,
bulletins de vote...**



Communes de
- 1 000
habitants



Scrutin paritaire

Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Listes incomplètes possibles

Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.

Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Le mode de scrutin évolue



Fin du panachage

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



Conclusion :



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Allez Voter!

Communes de
- 1 000
habitants

**Le mode
de scrutin évolue**



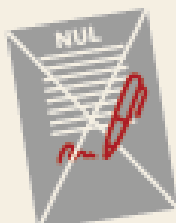
**Je vote pour une liste paritaire en choisissant
un bulletin de vote.**

ATTENTION

Je ne peux plus
AJOUTER
un ou plusieurs
noms

Je ne peux plus
MODIFIER
l'ordre des noms
sur la liste

Je ne peux plus
RAYER
un ou plusieurs
noms



SINON MON BULLETIN SERA

NUL

Espace d'expression des associations communales

◆ Amicale des anciens de Saint Félix

L'Amicale des Anciens de SAINT FELIX fête sa dixième année d'existence et continue à poursuivre son petit bonhomme de chemin.

Nous comptons maintenant 60 adhérents (6 nouveaux adhérents, mais 1 Adhérente qui a décidé de nous quitter, merci à elle de nous avoir soutenu jusque là.) La moyenne d'âge est de 70 ans, allant de 61 ans à 97 ans, sachant que notre doyenne Mme Jacqueline BLANCHARD est partie en maison de retraite récemment. La plus âgée a donc maintenant 90 ans, ce qui diminue la moyenne d'âge.

Vous tous qui aimez vous divertir en jouant aux jeux de sociétés, à la belote, au tarot, ou à l'un de vos jeux personnels, ou pourquoi pas aux beaux jours, à la pétanque ou au palet en extérieur, sans esprit de compétition, nous vous attendons.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle des fêtes un vendredi sur deux, l'après midi à partir de 14h30 au printemps et en été après la sieste réparatrice, et à partir de 14H00 en automne et en hiver pour que les plus âgés rentrent plus tôt avant la nuit.

Vous pouvez également devenir membre sympathisant pour nous soutenir, sans pour cela participer à nos réunions, cela permet de venir participer à nos festivités de l'année.

Vous pouvez également venir nous dire un petit bonjour en passant, et participer à notre petit goûter de l'après midi, et pourquoi pas nous donner de nouvelles idées de sorties ou autres.



Nos activités réalisées en 2025

- **Le 23 mars**, Spectacle du cabaret ST GEORGES pour les 19 Adhérents n'ayant pu assister à celui de 2024.
- **Le 18 octobre**, Spectacle avec repas (CASSOULET) des « Enchant'coeurs à MARSAIS avec 16 Adhérents
- **Le 22 novembre**, Cabaret l' ANGE BLEU avec les transport Michel en bus de 57 places, en collaboration avec le club des Aînés de BERNAY ST MARTIN. 57 participants, dont 41 participants de l' Amicale (25 Adhérents – 16 Non adhérents.). Super spectacle – super menu, super ambiance.
- **Le 12 décembre**, Matinée réunion PROCONFORT avec 23 participants, avec une malette de Noël en cadeau pour chaque participants, et un repas gratuit offert, et l' après midi jeux avec 33 participants.

Nos activités proposées en 2026

- * **Le 09 janvier**, Dégustation de la bûche de Noël, accompagnée de bons chocolats pour fêter la nouvelle année.
- * **Le 18 janvier** , Spectacle des ENCHANT'CHOEUR à MARSAIS pour ceux qui n'ont pu assister à celui du 18.10.2025
- * **Le 23 janvier**, Dégustation de la galette des rois, avec le reste des chocolats.
- * **Le 20 février**, Dégustation de crêpes.
- * **Le 21 mars**, Cabaret ST GEORGES à ST GEORGES DU BOIS (Nouveau spectacle haut en couleurs, années 80
- * **Dans l'été**, Nous envisageons un repas avec animations au plan d'eau de ST JEAN D' ANGELY au nouveau restaurant « le Jardin d'Ô », avec possibilité de faire du pédalo pour les plus hardis et balade digestive pour les autres, ainsi qu'une visite du musée « Les Cordeliers ». Il nous a aussi été proposé la visite du jardin GABRIEL à NANTILLE - Le quart d' écu à PUY DU LAC - La pierre de CRAZANNES - Les autruches de PERIGNY (A VOIR).
- * **À l'automne**, Nous attendons les dates des animations à venir.

Notre trésorerie est saine et nous permet de faire des réductions pour les adhérents pour les sorties que nous organisons au cours de l'année. Nous remercions la Municipalité de SAINT FELIX pour la subvention qui nous est allouée, pour le prêt gratuit de la salle des Fêtes, et pour les différents services rendus.

N'hésitez pas à venir frapper à notre porte pour nous rencontrer, nous dire un petit bonjour, pour passer un agréable moment dans la joie, la bonne humeur, et partager notre goûter de l'après midi.

L' équipe de l'Amicale des Anciens et ses Adhérents vous adressent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2026, et prenez tous soins de vous et de vos proches

Pour tous renseignements concernant notre Association, nous contacter au 07.74.71.62.55. ou au 06.67.65.02.44.

« A vingt ans on veut changer le monde, à quarante on veut changer de corps, et après cinquante ans, quand rien ne vous dérange, c'est qu'on est prêt à partir tranquillement sans se presser dans l'autre monde pour pourquoi pas vivre une nouvelle vie . »

◆ ACCA

La chasse sur la commune de Saint-Félix est organisée autour d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Elle est pratiquée par près de 40 chasseurs, bien que de nombreux chasseurs des communes voisines nous rejoignent pour chasser renards, sangliers et chevreuils.



Suite au départ de **M. Adrien SAUZEAU** qui s'est engagé dans l'ACCA de la commune voisine, et au décès tragique de notre Vice-Président, **M. Serge GUERINEAU**, en octobre dernier, le Conseil d'Administration de l'Association compte aujourd'hui quatre personnes :

- **M. Frédéric GOUJAT** : Président et responsable des battues
- **Mme Karene MORISSET** : Trésorière et chargée du projet des panneaux photovoltaïques
- **M. Damien MADEUX** : Secrétaire et responsable des travaux d'aménagement du territoire
- **M. Jean-Philippe MADEUX** : Responsable des lâchers et des petits travaux

Le Conseil d'Administration sera renouvelé entièrement en juin prochain. N'hésitez pas à vous rapprocher de notre équipe si vous êtes intéressés pour nous rejoindre.

Le siège social de l'association est situé à la Mairie de SAINT-FÉLIX. Celle-ci nous prête gratuitement les anciens locaux du club de football sur le stade municipal, que nous avons pris soin de rénover la saison dernière. C'est ici que nous nous retrouvons pour nos diverses manifestations. Nous profitons de cet article pour remercier l'équipe municipale. Nous exerçons notre passion sur une superficie chassable d'environ 1 500 hectares, dont 20% sont en réserve de chasse afin de gérer les différentes espèces présentes sur le territoire. Pour autant, l'activité de l'association ne se limite pas à la pratique de la chasse. Elle participe aussi à la surveillance sanitaire de la faune sauvage, à des actions de repeuplement ou de réintroduction de certaines espèces - tel que le faisan et la perdrix -, à la limitation du développement des espèces pouvant provoquer des dégâts, par la pratique du piégeage, à la protection contre les dégâts provoqués par les sangliers ou encore à l'aménagement du territoire.

Depuis 2022, l'ACCA de Saint-Félix œuvre pour favoriser le retour du faisan sauvage sur notre territoire – en partenariat avec la Fédération Départementale. Pour cela, l'association met en place chaque année de nouveaux aménagements (mares, jachères faune sauvage). Ces aménagements ont pour but d'apporter la quantité d'eau et de nourriture nécessaire au bon développement de la faune sauvage.

En 2023, l'association avait réalisé une mare au lieu-dit « l'Espérance ».

En 2024, c'est au lieu-dit « Les Pigeonnes » qu'une nouvelle mare avait été réalisée.

En 2025, l'association a réalisé un lâcher d'été permettant la réintroduction de faisan commun, de faisan obscur et de perdrix. Chaque année nous travaillons dans une optique de repeuplement de gibier sauvage. Et, cette année, particulièrement, nous avons commencé à en observer le résultat. Une quinzaine de nichées de faisan ont pu être observées, soit près de 90 petits - que vous avez peut-être croisés au détour d'une balade.

Nous en profitons pour remercier les agriculteurs qui nous permettent chaque année d'aménager notre territoire pour cela. L'ACCA souhaite fédérer autour d'elle, afin de sensibiliser les gens qui le souhaitent, à l'environnement qui les entoure au quotidien. La préservation et l'aménagement de notre territoire est un enjeu majeur pour l'avenir de la biodiversité

Côté manifestations, l'association a organisé, en **janvier 2025**, et pour la troisième année consécutive, un loto qui a réuni près de 180 personnes, dans la salle des fêtes de MIGRÉ.

En mai 2025, c'est un repas « sanglier farci à la broche » qui a été organisé et qui a rassemblé 120 personnes dans une ambiance conviviale.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la réussite de ces événements et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le loto le dimanche 11 janvier 2026 ainsi que pour le repas mi-mai 2026.

Les bénéfices de ces manifestations ont permis l'amélioration de nos locaux et notre travail annuel de repeuplement.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour prendre part à nos actions.

La trésorière, Mme Karene MORISSET

◆ Bibliothèque municipale



Depuis janvier 2025, Mme Marie-Josée ANGLADE a le plaisir de vous accueillir et de vous accompagner dans vos futures lectures.

Suite à cette reprise, les horaires ont été modifiés :

Mercredi de 14h à 17h et le Samedi de 10h à 12h

Pendant les mois d'été, la bibliothèque est ouverte

de mi-juillet à mi – août et UNIQUEMENT le Mercredi.

Nouveauté !

La création s'installe à la bibliothèque.

Mme ANGLADE vous invite à découvrir le talent des créatrices de Saint Félix, qui exposent toute l'année à la bibliothèque.



De gauche à droite :

Mme Sophie Couteau (peinture),
Mme Dewi Hadin (épicerie indonésienne),
Mme Magalie Samson (scrapbooking et Quilling)
Mme Michèle Ponties (figurines au crochet)

N'hésitez pas à nous contacter au 05.46.25.04.75.

Événement !

Goûter aux saveur indonésiennes.

Dewi Hadin nous a fait voyager avec les épices et les préparations dont elle a le secret.



*Lectrices, lecteurs,
curieuses, curieux
vous êtes attendus nombreux !*

◆ Club de gymnastique et de loisirs



La saison 2024 / 2025 a été une saison de nouveautés pour notre club de gym. Si les cours du jeudi, la galette et le repas de fin d'année sont restés incontournables, d'autres moments de rencontre et de convivialité ont vu le jour :

De nouveaux horaires de cours

- Ouverture d'un cours supplémentaire en janvier 2025 le mardi de 18h à 19h.
- Ouverture de cours le jeudi pendant les vacances scolaires.
- Ouverture de cours le jeudi, du 16 juillet au 14 août, au square des bambous.

Encore plus de convivialité :

- Apéro de Noël
- Sangria de la fin d'été

Notre 1^{er} voyage à Paris le 13 mai 2025

Une journée à Paris pour retrouver Notre Dame de Paris reconstruite, déjeuner dans un petit restaurant du Quartier Latin et visiter le Musée Grévin. Superbe journée !

Une belle réussite qui a révélé une **cohésion dans le club**.



Octobre rose : le dimanche 5 octobre 2025, votre générosité a été mise à contribution. Suite à une balade, une démonstration de yoga chaise, un quizz "le rose dans la vie" avec un joli lot et un apéritif, **vous avez donné 130 €**. Un chèque de ce montant a été envoyé à la Ligue contre le cancer. **MERCI À TOUS !**

Pour la saison 2025 / 2026, votre club vous a préparé :

Des cours de gym :

mardi et du jeudi, hors vacances scolaires, aux horaires existants :

mardi de 18h à 19h et jeudi de 17h30 à 18h30.

Les cours pendant les vacances scolaires :

- De Toussaint et d'avril : cours maintenus **uniquement** le jeudi de 17h30 à 18h30
- De Noël : pas de cours
- De Février : Pas de cours. Remplacés par 2 quizz les 15 et 22 février.
- (sous réserve) le jeudi, du 16 juillet au 13 août, au square des bambous.

Des moments de convivialité :

- Apéritif de Noël : jeudi 18 décembre 2025, à partir de 18h45 à la salle des fêtes.
- Galette des rois : jeudi 8 janvier 2026, à partir de 18h45 à la salle des fêtes.
- Crêpes : jeudi 5 février 2026, à partir de 18h45 à la salle des fêtes.
- Dimanche 15 et 22 février : de 15h à 17h, à la salle des fêtes, 2 "quizz à thème" en 2 manches et une finale agrémentés un goûter.
- Repas de fin d'année : jeudi 25 juin 2026, à partir de 18h45 à la salle des fêtes.
- Sangria d'été : jeudi 13 août 2026 *Sangria faite et offerte par la coach.*

Notre 2^{ème} voyage les 19 et 20 mai 2026 : "Paris Folies"

Au programme : une soirée au mythique cabaret de "La Nouvelle Ève" avec repas et spectacle, une nuit au "Moulin Plaza Hôtel" 4*, une visite de Montmartre en petit train, un déjeuner à "La Mère Catherine" restaurant renommé de la Place du Tertre et une visite de la basilique du Sacré Cœur.

"Notre plaisir est de vous voir heureux de partager des moments originaux !"

N'hésitez pas à contacter Mme Michèle PONTIES (Présidente) ou Mme Marie-Josée ANGLADE (Trésorière et coach) pour tout renseignement : clubgym.stfelix@gmail.com

Belle saison 2025 / 2026 à tous. Prenez soin de vous !

♦ LA TROUPE DE ST FLY

L' Association la troupe de ST FLY , a pour but de promouvoir des activités diverses et variées dans le village de SAINT FÉLIX.



Activités hebdomadaires :

* Tout d'abord la chorale (110 € à l'année) qui a lieu chaque lundi à la salle des fêtes... si l'envie de pousser la chansonnette vous inspire n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

* La pétanque (activité gratuite), qui se déroule chaque mercredi à 16h au terrain de pétanque, place des Commémorations, à la belle saison.

LA TROUPE DE ST FLY, une jolie bande de filles, qui œuvrent, pour faire plaisir au plus grand nombres.

Cette année 2026 sera encore l'occasion d'animer notre village, avec beaucoup de convivialité et de sympathie. Nous remercions la municipalité pour les autorisations d'occupation de la salle des fêtes et du domaine public, ainsi que les agents pour leur aide précieuse .

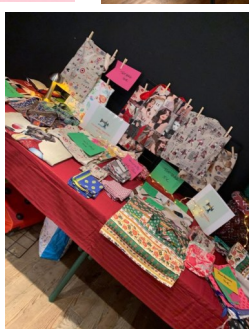
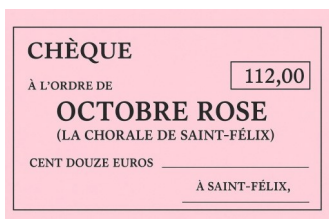
Chantal, Véronique, Pascale, Erell, Angélique, aidées par **Océane**.... Vous invitent à venir nombreux et nombreuses à nos différents événements, qui vous seront dévoilés, lors de notre assemblée générale du 24 janvier à 18h00.



NOTRE PLUS BELLE RÉCOMPENSE EST VOTRE PRÉSENCE AUX ÉVÈNEMENTS PROPOSÉS.

Les filles de la troupe de ST FLY, vous souhaitent une bonne santé et une belle année pour cette année 2026.


Quelques photos de manifestations qui ont eu lieu en 2025 :



Voici ci-contre le programme de l'année 2026 que vous pouvez découper et mettre sur votre frigo :

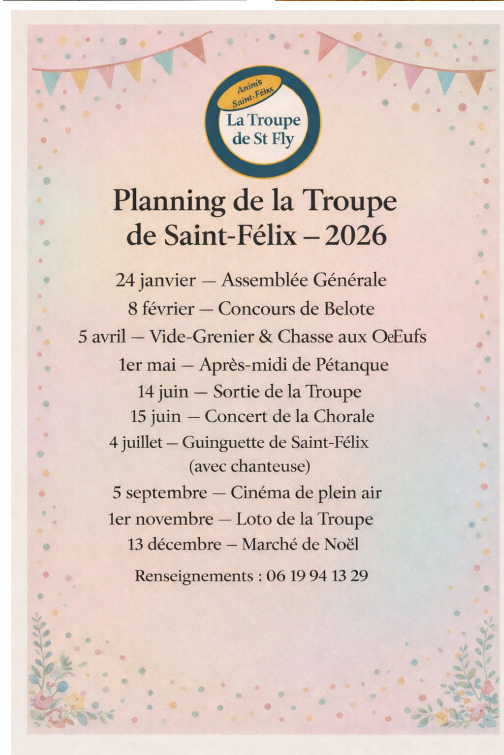
N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook, et/ ou nous communiquer votre adresse mail pour recevoir les informations.

Les membres du bureau se joignent à moi, pour vous souhaiter une belle année 2026 et nous vous attendons nombreux lors de nos différents événements.

Contact : 06.19.94.13.29  La Troupe de St Fly

Email : verovanco93@gmail.com

La Présidente, Mme Véronique VANCOMERBECK



◆ LES PETITES MAINS DE SAINT FÉLIX

Depuis le 11 Septembre 2025 nous avons repris l'association « les petites mains de ST FÉLIX », dont les activités sont : tricot, couture, crochet, raccommodage et petits bricolages.



Le bureau est composé de la Présidente et d'une trésorière :

Présidente : Mme Katie SEGUIN

Trésorière : Mme Sabine SUIRE



L'activité a lieu tous les jeudis de 14h30 à 17h à la salle des fêtes de Saint Félix.

Pour partager un moment de convivialité accompagné d'un goûter avec nous, une participation d'1 euro est demandée à chaque personne présente.

Nous ne sommes pas des professionnelles, mais un échange de savoir faire fonctionne très bien, et cela dans la bonne humeur.

Nous avons œuvré pour Octobre Rose par la confection de petits nœuds, chenilles, cœurs, guirlandes...

Nous remercions l'Amicale des aînés et la troupe de St Fly qui nous ont permis d'exposer nos travaux, ainsi que les généreux donateurs par leurs dons de laine.

Nous avons récolté la somme de 152 euros, dont la totalité sera reversée à la ligue contre le cancer.



Nos projets 2026

En janvier, nous allons commencer à tricoter pour des enfants prématurés (brassières, bonnets et couvertures), ainsi que pour les enfants hospitalisés en confectionnant des petits doudous.

Nous ne sommes pas en possession de tous les éléments pour réaliser nos projets, mais nous y travaillons.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour passer un bon moment. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.

LES PETITES MAINS DE ST FÉLIX

Informations intercommunales

◆ Les petits moments de danse

Le 10 février 2025, la commune de Saint-Félix a accueilli « Les petits moments de danse ». Moment convivial et agréable pour danser, écouter ou fredonner des musiques variées.

En 2026, la commune de Saint-Félix accueillera de nouveau Gérard PEROU et son accordéon pour « Les petits moments de danse » le **lundi 09 février** à la salle des fêtes.

Le p'tit bal du lundi

près de chez vous

avec « Les Gégé 17 »

Au chant Géraldine DABAT et Gérard PÉROU à l'accordéon



Un lundi par mois de 14h15 à 16h15
Venez passer un moment convivial pour danser, écouter ou fredonner de belles chansons et musiques variées
Lundi 10 Février 2025 à la salle des fêtes de Saint Félix
Entrée gratuite - Boisson et pâtisserie offertes

Renseignements : 05 46 33 80 07
ou fdfr.17@orange.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



◆ Arbre fruitier offert par la Communauté de Communes (CDC)

Comme chaque année en décembre, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge Communauté offre un arbre fruitier aux communes.

Cette année, la commune de Saint-Félix a reçu un abricotier qui a été planté derrière « l'Escale ».

Informations intercommunales

♦ Ludothèque

Les soirées jeux 2026

Profitez des soirées jeux organisées par la Ludothèque.

Ces soirées, construites en partenariat avec les municipalités, sont l'occasion de faire découvrir le jeu et ses apports au plus grand nombre et **au plus près de chez vous**. Et donnent lieu à des moments conviviaux tout en mêlant toutes les générations, des plus jeunes aux aînés.

Le principe de la soirée ? De 20h à minuit, l'équipe de la ludothèque se déplace avec plus de 100 jeux et jouets. Elle sera là pour vous les présenter et vous en expliquer les règles si nécessaire. C'est une soirée gratuite, tout public, où chacun, petit et grand, peut venir jouer.

De nombreux styles de jeux sont au programme : jeux de société, jeux de stratégie, jeux d'ambiance, jeux d'habileté, grands jeux en bois, jeux de construction... et une multitude de nouveautés. De quoi se tester, défier ses amis et s'amuser en famille !

Une buvette sera à votre disposition chaque soirée avec possibilité de restauration dans certaines communes.

Le programme 2026 :

- 31 janvier à Villeneuve la Comtesse (Salle des Fêtes)
- 28 février à Puy du Lac (Salle des Fêtes)
- 14 mars à Saint Séverin sur Boutonne (Salle municipale)
- 04 avril à Saint-Loup (Salle des Fêtes)
- 02 mai à Sonnac (Foyer rural)

Tout public & Gratuit

Retrouvez les autres temps forts 2026

- les Ludothèques en Plein air tous les vendredis de juillet

La ludothèque vous accueille

La ludothèque est ouverte du mardi au samedi, l'entrée est gratuite et pour tous les âges. Venez jouer en famille, entre amis,... Il est aussi possible d'emprunter des jeux et jouets en prenant une adhésion.

Espace Porte de Niort • 37 rue Porte de Niort 17400 Saint-Jean d'Angély -
05 46 33 37 14 • ludotheque@valsdesaintonge.fr



♦ Vals de Saintonge Communauté - saison culturelle 2026

Soirées concerts

Le service Culture et Patrimoine propose des soirées concerts en Vals de Saintonge avec un grand choix de concerts ainsi que de nombreuses soirées dansantes, pièces de théâtres et spectacles à Saint-Jean d'Angély, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Matha, Aulnay-de-Saintonge, Tonnay-Boutonne, Loulay et Saint-Savinien-sur-Charente et les alentours.

Les nocturnes en Vals de Saintonge

Courant juillet et août, auront lieu les « Nocturnes en Vals de Saintonge ». Les dates et lieux sont à venir.

Transport à la Demande des Vals de Saintonge

Comment je me déplace ?



INFORMATION ET RÉSERVATION

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad



A quel prix ?

Tarifs applicables au 01/09/2025

	Aller simple	Aller-retour
Tarif normal	2,50 €	4,50 €
Tarif solidaire ⁽¹⁾	0,40 €	
Enfant de moins de 4 ans pour un adulte payant	Gratuit	Gratuit
Tarif réduit ⁽²⁾ (Anciens combattants, accompagnant PMR*,...)	Gratuit	Gratuit

⁽¹⁾Soumis à conditions de ressources, se renseigner sur cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr
⁽²⁾Sur présentation de la carte.
* Personne à Mobilité Réduite.



◆ [Urbanisme](#)

Vos demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme...) peuvent dorénavant être déposées en ligne à l'adresse : www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge

Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...



Pratique

Suivi de la demande en temps réel



Gratuit

Sans frais annexes



Sécurisé

Compte personnel et confidentiel



◆ PASS CYCLAD—Déchetteries

Depuis le **1er janvier 2026**, les particuliers doivent être muni d'un pass pour accéder à la déchetterie (24 passages par an).

Vous pouvez commander votre Pass en vous connectant sur cyclad.org munis d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse mail, il est possible de commander votre Pass en remplissant un formulaire papier en contactant CYCLAD au 05.46.07.16.66

Demandez votre Pass pour accéder aux déchetteries

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.



Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.

Comment obtenir mon Pass ?

Muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou internet...), **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code ci-dessous. Je remplis le formulaire en ligne.



*Je suis un professionnel ? Rendez-vous sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.*

Une question ?
🌐 cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66
✉ monpass@cyclad.org

cyclad
Service public des déchets



Les zones rurales sont souvent identifiées comme des « zones blanches », où le taux de victimes de violences est supérieur à celui observé en milieu urbain. Plusieurs facteurs rendent l'accès aux soins et aux services

publics plus difficile : l'isolement géographique, la dépendance financière et matérielle, la précarité économique et le manque de moyens de transport.

Les Vals de Saintonge ne font pas exception à cette problématique. C'est pourquoi la Préfecture a choisi de faire de ce territoire une priorité.

L'objectif est de mener des actions de prévention et de garantir aux victimes un accès aux services d'accompagnement existants (suivi juridique, psychologique, social et solutions d'hébergement). Pour cela, une équipe mobile composée de deux professionnels se déplace en van aménagé, permettant de rencontrer les victimes et les acteurs locaux au plus près de leurs lieux de vie.

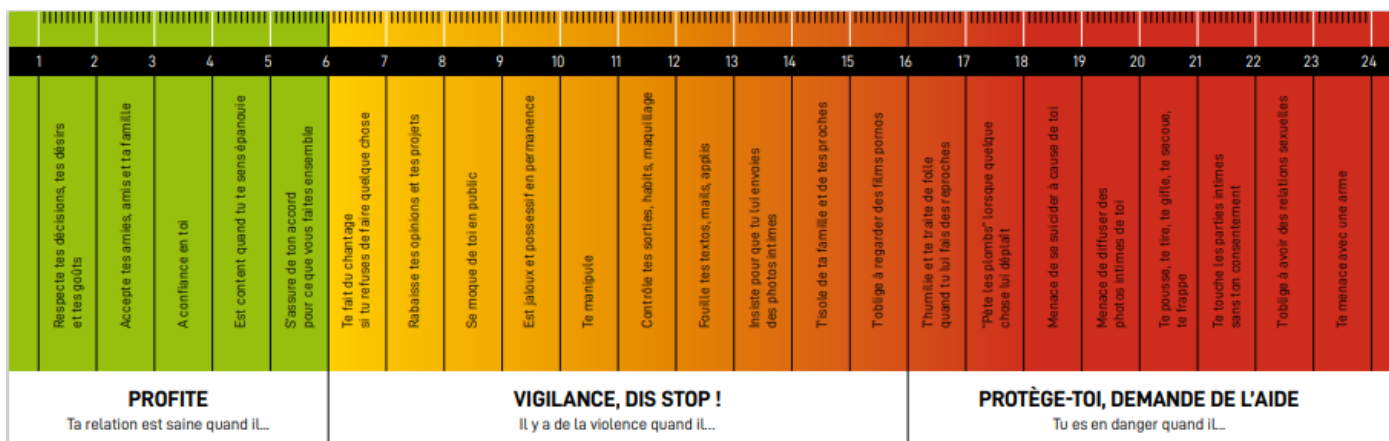
L'équipe mobile engage actuellement des actions de sensibilisation auprès des Mairies des Vals de Saintonge.

Il est important de rappeler l'existence du numéro national **3919**, une ligne d'écoute dédiée aux victimes de violences et à leurs proches. Ce service, assuré par des professionnels, offre une écoute bienveillante, empathique et sans jugement. Attention : ce n'est pas un numéro d'urgence, en cas de danger immédiat, il faut appeler le **17**.

Les violences intrafamiliales ne sont pas une affaire privée, c'est une problématique d'intérêt public qui nous concerne tous. La proximité est essentielle dans le repérage de ces violences, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour changer cette dynamique.

« En parler peut tout changer »

Violentomètre



Annuaire des artisans, commerçants de Saint Félix

ALLOLULU

Activité : Multiservice

Contact : M. RABALLAND

Adresse : 1 rue de la Mare

☎ 07.50.06.29.78 📧 luc.raballand@sfr.fr

AVANTIF

Activité : Coiffure à domicile

Contact : Mme Lydia FIDELER

Adresse : 10b, rue de la Garenne

☎ 06.23.57.06.94 / 09.72.02.38.54 ✉ lydiafideler@gmail.com



LES DELICES GOURMANDS

Activité : Traiteur

Contact : M. Thierry GROUSSET

Adresse : 40 rue d'Aunis

☎ 06.32.06.11.16 ✉ traiteur@lesdelicesgourmands.fr

🌐 www.lesdelicesgourmands.fr

📘 [lesdelicesgourmands](https://www.facebook.com/lesdelicesgourmands)



GULALIE

Activité : Epicerie en ligne de produits indonésiens

Contact : Mme Dewi HADIN-WATERMAN

Adresse : 31 rue d'Aunis

☎ 07.74.65.88.24 / 06.27.82.83.37 ✉ Gulalie.id@gmail.com

🌐 www.gulalieshop.fr

📘 <https://www.facebook.com/gulalie.epicerie.indonesienne>

Gulalie
ÉPICERIE
INDONÉSIEENNE

JUST IN THE MOMENT

Activité : Institut de beauté

Contact : Mme Justine VILLAIN

Adresse : 7 rue du Bouchet

☎ 06.84.05.40.76 ✉ justinthemoment@outlook.fr

📘 [justinthemoment1716](https://www.facebook.com/justinthemoment1716)



L'ESCALE

Activité : Multiservices (Epicerie, Bar, Tabac, Presse)

Contact : Eric et Sophie

Adresse : 16 rue de Saintonge

☎ 05.46.26.19.28



L'escale 17



lescalesaintfelix



M'STYLE

Activité : Conseils en décoration d'intérieur

Contact : Mme Magalie SAMSON

Adresse : 17 rue du Bouchet

☎ 06.08.14.52.72

✉ magalie.samson@mstyle.live

💻 www.mstyle.live



mstyle.magalie.samson



✉ magalie.samson@mstyle.live

☎ 06 08 14 52 72

🌐 www.mstyle.live

TEDDY AUTO 17

Activité : Achat-vente, reprise et location de véhicules toutes marques

Contact : M. Teddy PONSONNAILLE

Adresse : 15 Rue du Puy de la Ville

☎ 06.21.03.07.32

✉ teddyauto17@gmail.com



YW. RECUPERATION

Activité : Recyclage de fer et métaux, achat-vente de véhicules

Contact : M. WINTERSTEIN

Adresse : 1 rue de Breuilles

☎ 06.66.51.18.93

💻 yw.recuperation@gmail.com



Annuaire des numéros d'urgence

SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) : 15

Police secours / gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence Européen : 112

Hébergement d'urgence : 115

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

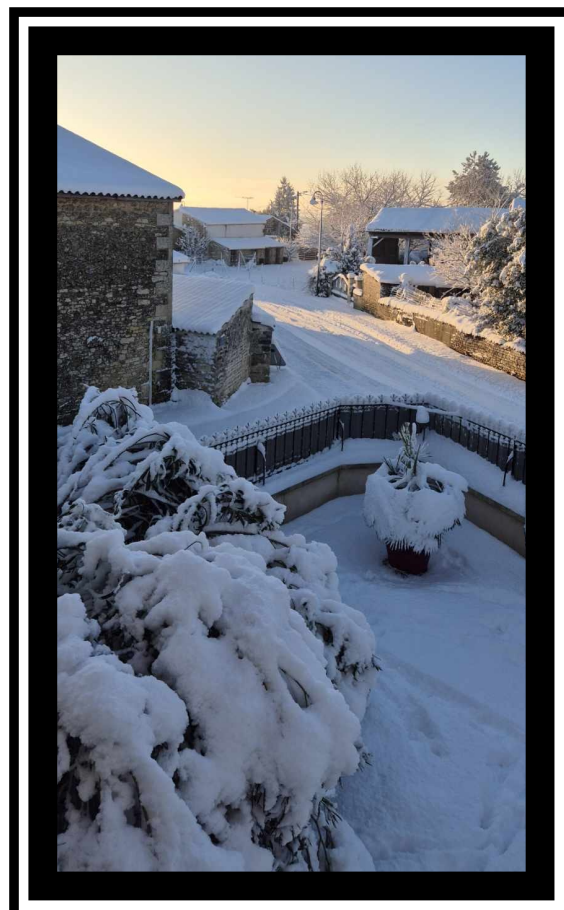
Harcèlement scolaire : 3018

Pharmacie de garde : Consultez le site [RésoGardes](#) ou appelez le : **3237**.

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 3977

Numéro réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h24, 7j/7, par SMS uniquement : **114**

*Commençons cette année 2026 avec Saint Félix
sous la neige, le 6 janvier 2026*



*Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous
présentons une nouvelle fois une bonne année 2026.*

